

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CERFA COMMENTÉ

Cette fiche pratique vous donne les informations essentielles pour remplir sereinement le Cerfa FA 13 du contrat d'apprentissage.



Le saviez-vous ?

L'ORIGINAL DU CERFA SIGNÉ PAR LES PARTIES DOIT ÊTRE CONSERVÉ PAR L'EMPLOYEUR :

- jusqu'au 31 décembre 2032, pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- pendant 5 ans à compter de leur conclusion, pour ceux conclus depuis le 1er janvier 2023.

Les apprentis doivent quant à eux conserver ce document (original signé), qui vaut contrat de travail, jusqu'à la liquidation de leur retraite.

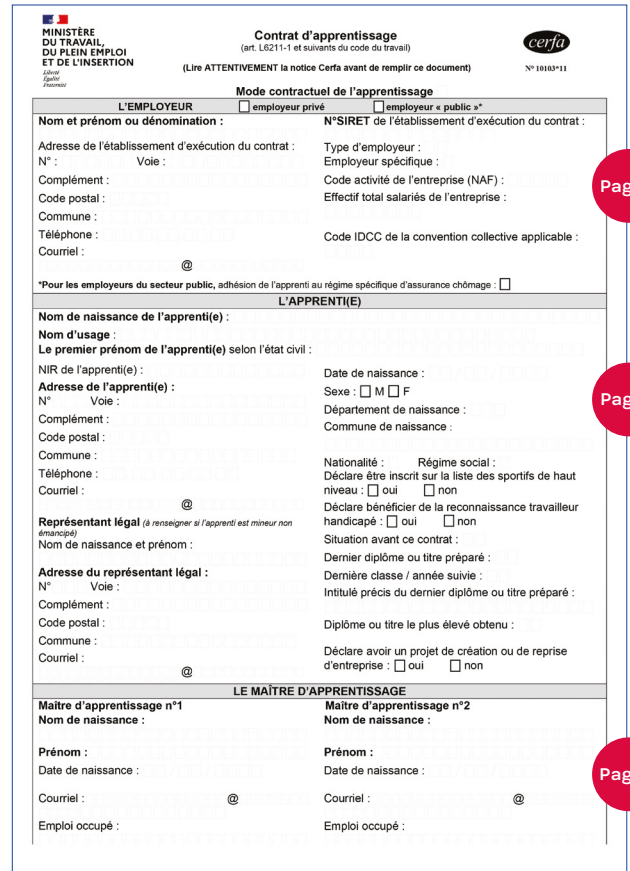
TRANSMETTRE À OPCO EP LE DOSSIER COMPLET AU PLUS TARD DANS LES 5 JOURS OUVRABLES QUI SUIVENT LE DÉBUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT :

- le **CERFA N° 10103*10** dûment rempli et signé par l'employeur et le bénéficiaire (ou son représentant légal) ;



À noter! Le CFA doit apposer son cachet et la signature du directeur dans le cadre relatif à la formation.

- **la convention de formation**, ou l'annexe pédagogique et financière si la formation de l'apprenti est assurée par un CFA interne à l'entreprise précisant l'intitulé, l'objectif et contenu, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action, le prix et les modalités de règlement ;
- **en cas de réduction ou d'allongement de la durée du contrat** ou de la période d'apprentissage pour tenir compte du niveau initial de compétences de l'apprenti ou des compétences acquises dans le cadre d'expériences antérieures, la convention tripartite signée par l'employeur, le bénéficiaire ou son représentant légal et le centre de formation ;
- **la convention de mobilité européenne ou internationale**, si une mobilité est prévue dans la convention de formation initiale.



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
Cerfa
N° 10103*10

Contrat d'apprentissage
(art. L6211-1 et suivants du code du travail)
(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa avant de remplir ce document)

Mode contractuel de l'apprentissage
L'EMPLOYEUR employeur privé employeur « public »*

Page 2

L'EMPLOYEUR
Nom et prénom ou dénomination : N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : Type d'employeur :
N° : Voie : Employeur spécifique :
Complément : Code activité de l'entreprise (NAF) :
Code postal : Effectif total salariés de l'entreprise :
Commune :
Téléphone : Code IDCC de la convention collective applicable :
Courriel : @

*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

L'APPRENTI(E)
Nom de naissance de l'apprenti(e) :
Nom d'usage :
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :
NIR de l'apprenti(e) : Date de naissance :
Adresse de l'apprenti(e) : Sexe : M F
N° : Voie : Département de naissance :
Complément : Commune de naissance :
Code postal :
Commune : Nationalité : Régime social :
Courriel : @ Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : oui non
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) : Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non
Nom de naissance et prénom : Situation avant ce contrat :
Adresse du représentant légal : Dernier diplôme ou titre préparé :
N° : Voie : Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Complément : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Code postal :
Commune : Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : oui non
Courriel : @

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
Maître d'apprentissage n°1 : Maître d'apprentissage n°2 :
Nom de naissance : Nom de naissance :
Prénom : Prénom :
Date de naissance : Date de naissance :
Courriel : @ Courriel : @
Emploi occupé : Emploi occupé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

Page 5

LE CONTRAT
Type de contrat ou d'avenant : Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat
Date de conclusion : Date de début d'exécution du contrat : Date de début de formation pratique chez l'employeur :
Si avenant, date d'effet : Durée hebdomadaire du travail : heures minutes
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

Page 6

Rémunération
1^{ère} année, du : au : % du * : du : au : % du *
2^{ème} année, du : au : % du * : du : au : % du *
3^{ème} année, du : au : % du * : du : au : % du *
4^{ème} année, du : au : % du * : du : au : % du *
* Indiquer SMC ou SMC (salaire minimum conventionnel)

Salaires
Salaire brut mensuel à l'embauche : Caisse de retraite complémentaire :
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre :

Page 7

LA FORMATION
CFA d'entreprise : oui non Diplôme ou titre visé par l'apprenti :
Dénomination du CFA responsable : Intitulé précis :
N° UAI du CFA : Code du diplôme :
N° SIRET CFA : Code RNCP :
Adresse du CFA responsable : Organisation de la formation en CFA :
Voie : Date de début de formation en CFA :
Complément : Date prévue de fin des épreuves ou examens :
Code postal : Durée de la formation : heures
Commune :
 Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre
Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :
Dénomination du lieu de formation principal :
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) : N° UAI :
N° SIRET :
Adresse du lieu de formation principal :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
 L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat
Fait à : Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)

Page 8

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT
Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme :
Date de réception du dossier complet : Date de la décision :
N° de dépôt : Numéro d'avenant :

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14

Fraternité

Mode contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR		<input type="checkbox"/> employeur privé	<input type="checkbox"/> employeur « public »*
Nom, prénom ou dénomination :		N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :		Type d'employeur :	
N° :	Voie :	Employeur spécifique :	
Complément :		Code activité de l'entreprise (NAF) :	
Code postal :		Effectif total salariés de l'entreprise :	
Commune :		Code IDCC de la convention collective applicable :	
Téléphone :			
Courriel :			
		@	
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : <input type="checkbox"/>			
L'APPRENTI(E)			
Nom de naissance de l'apprenti(e) :			
Nom d'usage :			

L'EMPLOYEUR



Le saviez-vous ?

CHAMPS OBLIGATOIREMENT RENSEIGNÉS AU TITRE DU TRAITEMENT ET DU FINANCEMENT, DE LA GESTION DES AIDES FINANCIÈRES OU BIEN DE LA TRANSMISSION À LA DGEFP

Pour plus d'informations, consultez le [guide pratique destiné aux employeurs et aux organismes de formation.](#)

d'apprentissage dans l'entreprise familiale. Secteur public (service de l'État, des collectivités territoriales, établissements publics...): des règles particulières sont alors applicables.



Le saviez-vous ?

L'IDCC EST INDISPENSABLE POUR :

- la détermination de l'OPCO et du niveau de prise en charge du contrat ;
- la rémunération de l'apprenti.

1

MODE CONTRACTUEL DE L'APPRENTISSAGE

Il convient de préciser si le contrat est à durée limitée, à durée indéterminée, conclu par une entreprise de travail temporaire ou pour l'exercice d'activités saisonnières avec 2 employeurs (pour le code à indiquer, se reporter à la notice).

2

L'EMPLOYEUR

Une entreprise, une association, une profession libérale ou autre employeur de droit privé à l'exclusion des particuliers employeurs.

Employeur spécifique : les groupements d'employeurs, les entreprises de travail temporaire, les employeurs saisonniers et les ascendants de l'apprenti en cas

3

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Il s'agit du lieu d'exécution du contrat et non du siège social de l'entreprise ou du lieu de gestion RH du contrat.

4

TYPE D'EMPLOYEUR ET EMPLOYEUR SPÉCIFIQUE

À renseigner avec les codes spécifiques indiqués dans la [notice](#).

5

EFFECTIF TOTAL SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

La globalité de l'effectif de l'entreprise et non le seul effectif de l'établissement d'exécution du contrat.

6

IDENTIFIANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE (IDCC)

Renseigne l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat.

Pas de convention collective : code 9999.

Si convention collective en cours de négociation : code 9998.

L'APPRENTI(E)	
7 Nom de naissance de l'apprenti(e) :	
Nom d'usage :	
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :	
8 NIR de l'apprenti(e) :	Date de naissance :
Adresse de l'apprenti(e) :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
N° Voie :	Département de naissance : 9
Complément :	Commune de naissance :
Code postal :	Nationalité : 10 Régime social :
Commune :	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 11
Téléphone :	Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 12
Courriel : @	Situation avant ce contrat : 13
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	Dernier diplôme ou titre préparé :
Nom de naissance et prénom :	Dernière classe / année suivie :
Adresse du représentant légal :	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
N° Voie :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : 14
Complément :	Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Code postal :	
Commune :	
Courriel : @	



Le saviez-vous ?

LA LIMITE D'ÂGE DE 29 ANS NE S'APPLIQUE PAS :

- si le contrat est conclu dans l'année suivant un précédent contrat d'apprentissage et conduit à un diplôme supérieur ;
- si le contrat fait suite à une rupture de contrat indépendante de la volonté de l'apprenti (inaptitude, fermeture de l'entreprise...) et à la signature d'un nouveau contrat ;
- aux personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau, ni à celles ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie.

7

NOM DE NAISSANCE, NOM D'USAGE ET PREMIER PRÉNOM SELON L'ÉTAT CIVIL

Ses coordonnées complètes. Si l'apprenti est mineur non émancipé: les coordonnées du représentant légal sont également obligatoires ainsi que son adresse courriel.

8

NIR DE L'APPRENTI(E)

Il s'agit du Numéro de sécurité sociale de l'apprenti(e), officiellement appelé Numéro d'Inscription au Répertoire (NIR) des personnes physiques. Ce numéro est notamment inscrit sur la carte vitale des personnes majeures, en dessous du nom et du prénom du porteur. Le NIR doit être transmis sous son format en 13 chiffres (sans la clé). Pour les apprentis mineurs, il s'agit du NIR du jeune. Celui-ci est affecté dès la naissance. Vous pouvez en faire la demande auprès d'**Améli**.

9

DÉPARTEMENT DE NAISSANCE

Si l'apprenti est né à l'étranger: CODE 099.

10

NATIONALITÉ

Pour les apprentis non citoyens européens, une autorisation de travail ou titre de séjour valable autorisant à travailler est nécessaire.

11

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Champ permettant d'être alerté de la dérogation à la limite d'âge de 29 ans et de la possibilité de porter à 4 ans (au lieu

de 3) la durée du contrat d'apprentissage pour les apprenti(e)s figurant sur **la liste des sportifs de haut niveau**.

12

TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Champ permettant d'être alerté sur la dérogation à la limite d'âge de 29 ans et la majoration possible du niveau de prise en charge.

13

SITUATION AVANT CONTRAT

Champ permettant d'alerter l'OPCO :

- sur une possible prise en charge de la formation avant le début du contrat (Art. L6222-12-1 CT) ;
- sur une poursuite de la formation suite à la rupture du précédent contrat (Art. L6231-2, 5 CT),
- sur le statut de stagiaire de de la formation professionnelle ou de demandeur d'emploi, avant la signature du contrat.

14

NOUVEAU! PROJET DE CRÉATION OU DE REPRISSE D'ENTREPRISE

Champ permettant d'être alerté sur la dérogation à la limite d'âge de 29 ans.

15 LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1 Nom de naissance :	Maître d'apprentissage n°2 Nom de naissance :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance : 16	Date de naissance :
Courriel : @	Courriel : @
Emploi occupé : 17	Emploi occupé :

LE MAÎTRE
D'APPRENTISSAGE



Le saviez-vous ?

DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le maître d'apprentissage peut être un salarié de l'entreprise, volontaire et expérimenté, le chef d'entreprise ou son conjoint collaborateur, s'il remplit les conditions d'expérience exigées. Le maître d'apprentissage doit remplir les conditions de compétence professionnelle exigées par convention ou accord collectif de branche ou d'entreprise.

En l'absence de dispositions conventionnelles, il doit remplir l'une des conditions suivantes :

- détenir un diplôme ou un titre professionnel relevant du même

domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification professionnelle visée ;

- ou avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification professionnelle préparée par l'apprenti ;
- Un maître d'apprentissage peut encadrer au maximum 2 apprentis + 1 apprenti supplémentaire dont la formation est prolongée en cas d'échec à l'examen.

Voir fiches «[Tutorat](#) et [maître d'apprentissage](#)»

17

EMPLOI OCCUPÉ

Il convient désormais d'indiquer l'emploi occupé par le maître d'apprentissage, ainsi que l'intitulé et le niveau du diplôme ou titre le plus élevé détenu par celui-ci. Ce champ permet à l'OPCO de s'assurer que le maître d'apprentissage détient bien les qualifications exigées pour encadrer l'apprenti(e). Pour le niveau de diplôme, se reporter aux codes figurant dans la notice.

15

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Doit être soit le chef d'entreprise remplissant les conditions d'expérience exigées ou un salarié de l'entreprise, volontaire et expérimenté.

Maître d'apprentissage n°2 à renseigner si mise en place d'une équipe tutorale (Art. L6223-6 CT).



À noter !

Le changement de maître d'apprentissage en cours de contrat implique de conclure un avenant au contrat initial (sauf dans le cas où un second maître d'apprentissage avait été prévu).

16

DATE DE NAISSANCE

Permet d'assurer que l'employeur possède tous les justificatifs d'expérience professionnelle, de formation et s'est assuré que le(les) maître(s) d'apprentissage rempli(ssen)t bien les conditions d'expérience et/ou de diplôme exigées.

Les stages et périodes de formation en milieu professionnel ne sont pas pris en compte dans le cadre des durées d'expérience requises.

LE CONTRAT	
Type de contrat ou d'avenant : 18	Type de dérogation : 19 à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :	
Date de conclusion : (Date de signatures du présent contrat)	Date de début d'exécution du contrat : Date de début de formation pratique chez l'employeur :
Si avenant, date d'effet :	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)	
1 ^{re} année, du au : % du	* ; du au : % du *
2 ^{ème} année, du au : % du	* ; du au : % du *
3 ^{ème} année, du au : % du	* ; du au : % du *
4 ^{ème} année, du au : % du	* ; du au : % du *
Salaire brut mensuel à l'embauche : €	Caisse de retraite complémentaire :
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , €/ mois Autre :	
LA FORMATION	
CFA d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : <input type="checkbox"/>
Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis :

**LE CONTRAT :
LA TYPOLOGIE**

18

**CODE SPÉCIFIQUE SUIVANT
LE TYPE DE CONTRAT OU AVENANT**

Contrat initial

11 Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti

Succession de contrats

21 Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un même employeur

22 Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur

23 Nouveau contrat avec un apprenti dont le précédent contrat auprès d'un autre employeur a été rompu

Avenant : modification des conditions du contrat

31 Modification de la situation juridique de l'employeur

32 Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier

33 Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti

34 Prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé

35 Modification du diplôme préparé par l'apprenti

36 Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc.

37 Modification du lieu d'exécution du contrat

19

**CODE SPÉCIFIQUE SUIVANT
LE CAS DE DÉROGATION**

Type de dérogation

11 Âge de l'apprenti inférieur à 16 ans

12 Âge supérieur à 29 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail

21 Réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage

22 Allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage

50 Cumul de dérogations

60 Autre dérogation



Le saviez-vous ?

Renseignements permettant notamment d'alerter l'OPCO sur certaines situations particulières.

LE CONTRAT			
Type de contrat ou d'avenant :	Type de dérogation : <i>à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat</i>		
Número du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :	Date de début d'exécution du contrat :	Date de début de formation chez l'employeur :	
Date de conclusion : 20 (Date de signatures du présent contrat)	21	22	
Si avenant, date d'effet : 23	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes 25		
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : 24	Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 26		
Rémunération		<i>* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)</i>	
1 ^{re} année, du 27 au : % du	* ; du au : % du *		
2 ^{me} année, du au : % du	* ; du au : % du *		
3 ^{me} année, du au : % du	* ; du au : % du *		
4 ^{me} année, du au : % du	* ; du au : % du *		
Salaire brut mensuel à l'embauche :	Caisse de retraite complémentaire :		
€			
28 Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , € / mois Autre :			
LA FORMATION			
CFA d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti :		
Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis :		

**LE CONTRAT :
LES DATES ET LA
RÉMUNÉRATION**

20

DATE DE CONCLUSION

Date à laquelle le contrat (ou l'avenant au contrat) est signé par les deux parties. Cette date est notamment celle qui est prise en compte pour l'attribution des aides financières aux employeurs **(voir la fiche Contrat d'apprentissage)**.

21

DATE DE DÉBUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Date à laquelle débute effectivement le contrat en Centre de formation ou entreprise.

22

NOUVEAU! DATE DE DÉBUT DE FORMATION CHEZ L'EMPLOYEUR

Date du 1^{er} jour où débute effectivement la formation pratique chez l'employeur. Cette date ne peut être postérieure de plus de 3 mois à la date de début d'exécution du contrat (Art. L6222-12 CT).

23

DATE D'EFFET SI AVENANT

Date à laquelle est conclu l'avenant du contrat d'apprentissage par les deux parties.

24

DATE DE FIN DU CONTRAT OU DE LA PÉRIODE D'APPRENTISSAGE

La date ne peut être postérieure de plus de 2 mois à la date des examens ou de la fin du cycle de formation.

25

DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Le temps consacré par l'apprenti à la formation dispensée dans les CFA est compris dans l'horaire de travail. L'apprenti est soumis à l'horaire de travail applicable dans l'entreprise.

26

TRAVAIL SUR MACHINES DANGEREUSES / RISQUES PARTICULIERS

Il est rappelé dans la notice que pour les apprentis mineurs, certaines catégories de travaux dangereux ou d'exposition à des risques particuliers sont interdites, sauf dérogations. De même, pour les apprentis en contrat à durée limitée, quel que soit leur âge, sont interdits sauf dérogations, l'ensemble des travaux visés à l'article D4154-1 du code du travail.

27

RÉMUNÉRATION

La rémunération est à remplir en fonction de l'année d'exécution du contrat et non de l'année de formation.

Les dates présentes dans les périodes doivent correspondre aux dates de début et fin de contrat.

Le contrôle des OPCO portera sur l'ensemble des lignes. Une année d'exécution du contrat portera sur 12 mois maximum.



Le saviez-vous ?

Les majorations liées à l'âge sont appliquées à compter du premier jour du mois qui suit le jour où l'apprenti atteint 18, 21 ou 26 ans.

28

AVANTAGES EN NATURE

Ces coûts sont des frais annexes liés à l'entreprise. Les frais annexes liés au CFA (repas, hébergement, premier équipement) sont notifiés dans la convention de formation qui sera jointe au Cerfa.



Le saviez-vous ?

Au 1^{er} mai 2023, le montant du Smic brut horaire est fixé à 11,52 €, soit 1 747,20 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

LA FORMATION

<p>29 CFA d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Dénomination du CFA responsable :</p> <p>N° UAI du CFA : N° SIRET CFA : Adresse du CFA responsable : N° Voie : Complément : Code postal : Commune :</p> <p><input type="checkbox"/> Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre</p> <p>Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :</p>	<p>30</p>	<p>Diplôme ou titre visé par l'apprenti : Intitulé précis :</p> <p>31</p>	<p>LA FORMATION EN CFA</p>
	<p>32</p>	<p>Code du diplôme : Code RNCP : Organisation de la formation en CFA : Date de début de formation en CFA : Date prévue de fin des épreuves ou examens :</p> <p>34</p>	
		<p>Durée de la formation : heures</p> <p>Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable : Dénomination du lieu de formation principal :</p> <p>N° UAI : N° SIRET : Adresse du lieu de formation principal :</p>	

29

CFA D'ENTREPRISE

Doit remplir l'une des 4 conditions suivantes :

- Être interne à l'entreprise ;
- Être une filiale de l'entreprise ;
- Être constitué par un groupe d'entreprises ;
- Être constitué par plusieurs entreprises partageant des perspectives communes d'évolution des métiers ou qui interviennent dans des secteurs d'activité complémentaires.

30

NOUVEAU! La dénomination du CFA responsable apparaît sur le Cerfa. Une case spécifique doit être cochée si le CFA responsable est le lieu de formation principal.

Le cachet et la signature du CFA doivent aussi figurer sur le Cerfa.

31

DIPLÔME OU TITRE VISÉ PAR L'APPRENTI

Diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au **RNCP**.

32

CODE DU DIPLÔME ET CODE RNCP

Ces deux codes permettent à l'OPCO de déterminer le niveau de prise en charge applicable sur la base du **référentiel diffusé par France compétences**.

Renseignez-vous auprès de l'établissement de formation.

34

DURÉE DE LA FORMATION

Varie selon la certification visée et les règles définies par l'organisme certificateur mais elle doit représenter au moins 25 % de la durée totale du contrat (ou de la période) d'apprentissage.



Le saviez-vous ?

Si le lieu principal de réalisation de la formation est différent du CFA responsable, il est désormais nécessaire d'indiquer sur le Cerfa la dénomination et les coordonnées du lieu de formation principal (n° UAI, SIRET, adresse).



Le saviez-vous ?

Ces informations concernant la formation doivent être impérativement renseignées pour la détermination du niveau de prise en charge et pour le versement des aides financières à l'entreprise.

N° Voie : Complément : Code postal : Commune :		SIGNATURE ET DÉPÔT DU CONTRAT
<input type="checkbox"/> <i>L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat</i> Fait à : Signature de l'employeur 35 Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)		
CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT		
Nom de l'organisme :	N° SIRET de l'organisme :	
Date de réception du dossier complet : 36	Date de la décision :	
N° de dépôt :	Numéro d'avenant :	
<i>Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14</i>		



Le saviez-vous ?

Cette partie ne sera pas remplie par Opco EP, c'est la notification de prise en charge qui remplace cette partie.

Si le contrat d'apprentissage est conforme aux règles fixées, Opco EP procède à son dépôt auprès des services du ministre en charge de la formation

professionnelle, dans un délai de 20 jours à compter de la date de réception du dossier complet.

En cas de non-conformité, Opco EP peut soit refuser, soit demander la modification par l'employeur du ou des points de non-conformité constaté(s), et ce dans le délai prévu pour l'instruction.

35

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Leurs signatures sont obligatoires pour les parties du contrat, y compris pour le représentant légal si l'apprenti est mineur au moment de la conclusion du contrat.

36

NUMÉRO DE DÉPÔT

Le numéro d'enregistrement (dépôt), fourni par la DGEFP lors du dépôt du contrat par Opco EP sera reporté sur la notification de prise en charge financière produite par Opco EP.



DES QUESTIONS ?

Contactez votre conseiller Opco EP :

[opcoep.fr/mon-conseiller](https://www.opcoep.fr/mon-conseiller)

Connectez-vous au Hub de l'alternance :

hub-alternance.opcoep.fr